



## Glossaire

Programme **TRANS@ctions** 

### Avertissement

Les termes définis dans le glossaire n'ont pas valeur de contrat. Seuls les éléments spécifiés dans le Contrat d'Acheminement peuvent être opposés à GRT Gaz. Ce document n'est qu'un extrait destiné à simplifier la lecture de la documentation TRANS@ctions.

## Sommaire

-A-	3
-B-	4
-C-	4
-D-	9
-E-	10
-F-	11
-G-	11
-I-	12
-J-	12
-L-	12
-M-	12
-N-	13
-O-	13
-P-	14
-Q-	17
-R-	18
-S-	19
-T-	19
-U-	21
-Z-	21
<b>SITES UTILES</b>	<b>22</b>

## -A-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Alerte</b>		Message envoyé par TRANS@ctions destiné à prévenir d'un événement particulier apparu dans le système
<b>Année Gazière</b>		Période commençant à 6 (six) heures le premier jour d'une Année Calendaire donnée et finissant à 6 (six) heures le premier jour de l'Année Calendaire suivante.  Elle commence le 1 <sup>er</sup> novembre d'une année et termine le 31 octobre de l'année suivante.
<b>Avis de Capacités Opérationnelles</b>		Publié sur une journée gazière, à chaque fin de PGD. Il contient l'ensemble des données de la Synthèse des Capacités Opérationnelles, pour une journée gazière donnée (à la date où il est publié).
<b>Avis de Mesure</b>		Document publié à 11h00 en J+1 et contenant les mesures aux PCE (liés aux PLC/PLCd) de la journée gazière J.
<b>Avis de Programmation</b>		Document publié au plus tard à l'heure de fin du PGD autant de fois qu'il y a de PGD >1 Il contient les quantités nominées par l'Expéditeur d'un côté et par sa contrepartie (si elle existe) de l'autre, les quantités programmées par GRTgaz et les quantités envoyées par les opérateurs adjacents suite au matching.
<b>Avis de programmation partiel</b>		Document publié 15 minutes après le début de chaque cycle ; il permet la mise à disposition des données de programmation sur le PEG.
<b>Avis de Réalisation</b>		Document publié une fois en J+1 pour la journée gazière J (à 13h00 au plus tard). Il présente le détail des réalisations journalières et des déséquilibres de la journée gazière J. Il fournit les données de la journée gazière précédente qui correspondent aux premières données provisoires. Les données contenues dans cet avis sont figées.

**-B-**

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Bordereau de Dépassement de Capacités</b>		Il contient l'ensemble des dépassements (journaliers ou horaires) et des réalisations, ainsi que les capacités opérationnelles souscrites. Le bordereau peut concerner des mesures provisoires, définitives ou redressées.
<b>Bordereau des écarts au profil horaire</b>		Il contient l'ensemble des écarts au profil horaire ainsi que le dernier profil déclaré. Il peut concerner les mesures provisoires, définitives ou redressées.
<b>Bordereau de Mesure</b>		Document mis à disposition d'un Consommateur au titre d'un Contrat de Raccordement faisant état des Quantités Mesurées au Point de Livraison d'un mois M. Il peut être provisoire, définitif ou redressé.
<b>Bordereau de Quantités</b>		Document publié simultanément avec l'avis de réalisation en J+1 contenant les réalisations issues du mécanisme d'équilibrage pour tous les jours du 1er du mois jusqu'à J. Il peut être provisoire, définitif ou redressé.

**-C-**

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Capacité</b>		Débit maximal d'énergie, exprimée en énergie par unité de temps sur un Point Contractuel donné.
<b>Capacité Acceptable</b>		Capacité comprise entre un minimum et un maximum acceptables par PCR / Sens.
<b>Capacité Allouée</b>		Produit de sortie du process de commercialisation de Capacité.
<b>Capacité Commercialisée</b>		Capacité disponible à la vente en Court, Moyen et Long Terme.
<b>Capacité Disponible</b>		Capacité disponible à la vente en Court Terme, c'est-à-dire la capacité non encore vendue sur un PCR/Sens et qui peut être commercialisée auprès des Expéditeurs.
<b>Capacité de Conversion</b>		Capacité que GRTgaz s'engage à livrer sous forme de Gaz respectivement B ou H et à enlever simultanément sous forme de Gaz H ou B.
<b>Capacité Demandée</b>		Niveau de Capacité demandé par un Expéditeur pour une période donnée, un Point Contractuel donné, et un Type de Capacités.

<b>Capacité Ferme</b>		Capacité dont l'utilisation est garantie contractuellement par GRTgaz dans des conditions normales d'exploitation, notamment hors travaux ou hors cas de force majeure.
<b>Capacité Horaire de Livraison</b>		Quantité maximale d'énergie, exprimée en MWh (PCS) par heure, que GRTgaz s'engage à livrer chaque Heure au Point de Livraison considéré en exécution du Contrat, telle que définie aux Conditions Particulières. Cette Capacité concerne uniquement les Points de Livraison Consommateur.
<b>Capacité Interruptible</b>		Capacité dont l'utilisation n'est pas garantie par GRTgaz. A titre indicatif, les principaux paramètres influant sur sa disponibilité sont le niveau de consommation et la configuration du Réseau.
<b>Capacité Journalière</b>	<b>CJ</b>	Quantité maximale d'énergie, exprimée en MWh (PCS) par jour, que GRTgaz s'engage à enlever, acheminer ou livrer (selon le cas) chaque jour.
<b>Capacité Minimale Technique</b>	<b>CMNTt</b>	Capacité Minimale Technique disponible en cas de travaux. Contractuellement, elle est transmise au plus tard à J-60. Sa valeur peut évoluer à la baisse jusqu'à J-5 et à la hausse jusqu'à J-1.
<b>Capacité Minimale Technique incluant l'Interruptible</b>	<b>CMNTi</b>	Capacité Minimale Technique incluant l'Interruptible disponible en cas de travaux. Elle est transmise à partir de J-3 et indique le niveau minimum de capacité disponible (ferme + interruptible)
<b>Capacité Probable Technique</b>	<b>CPRTt</b>	Capacité Probable Technique disponible en cas de travaux. Elle est transmise au plus tard à J-60. Sa valeur peut évoluer jusqu'à J-1.
<b>Capacité Maximale Technique incluant l'Interruptible</b>	<b>CMXTi</b>	Capacité Maximale Technique incluant l'Interruptible disponible. Elle est transmise à partir de J-3 et indique le niveau maximum de capacité disponible (Ferme + Interruptible)
<b>Capacité Normalisée</b>		Capacité allouée automatiquement aux Expéditeurs par GRTgaz à partir des données transmises mensuellement par les Gestionnaires de Réseau de Distribution.
<b>Capacité Opérationnelle</b>		Terme Générique regroupant l'ensemble des Capacités du process opérationnel (Capacité Opérationnelle Souscrite, Capacité Opérationnelle Effective et Capacité Opérationnelle Allouée).
<b>Capacité Opérationnelle Allouée</b>	<b>COA</b>	Capacité Opérationnelle Effective prenant en compte les allocations de Capacités Use It Or Lose It.

<b>Capacité Opérationnelle Allouée garantie</b>	<b>COA garantie</b>	Capacité Opérationnelle Effective prenant en compte les allocations de Capacités Use It Or Lose It déjà acquis en cours de journée gazière
<b>Capacité Opérationnelle Allouée prévue</b>	<b>COA prévue</b>	Capacité Opérationnelle Effective prenant en compte les allocations de Capacités Use It Or Lose It en cours d'acquisition en cours de journée gazière
<b>Capacité Opérationnelle Effective</b>	<b>COE</b>	Capacité Opérationnelle Souscrite Effective prenant en compte les restrictions.
<b>Capacité Opérationnelle Effective Ferme</b>	<b>COEf</b>	Capacité Opérationnelle Souscrite Effective Ferme prenant en compte les restrictions.
<b>Capacité Opérationnelle Effective Interruptible</b>	<b>COEi</b>	Capacité Opérationnelle Souscrite Effective Interruptible prenant en compte les restrictions.
<b>Capacité Opérationnelle Souscrite</b>	<b>COS</b>	Capacité Souscrite prenant en compte les capacités souscrites et les échanges de Capacité résultant des Cessions de Droit d'Usage.
<b>Capacité Souscrite Ferme</b>	<b>COSf</b>	Part ferme de la Capacité Souscrite
<b>Capacité Souscrite Interruptible</b>	<b>COSi</b>	Part Interruptible de la Capacité Souscrite
<b>Capacité Souscrite Interruptible Annuelle</b>	<b>COSi A</b>	Part Annuelle de la Capacité Souscrite Interruptible
<b>Capacité Souscrite Interruptible Trimestrielle</b>	<b>COSi T</b>	Part Trimestrielle de la Capacité Souscrite Interruptible
<b>Capacité Souscrite Interruptible Mensuelle</b>	<b>COSi M</b>	Part Mensuelle de la Capacité Souscrite Interruptible
<b>Capacité Souscrite Interruptible Quotidienne</b>	<b>COSi Q</b>	Part Quotidienne de la Capacité Souscrite Interruptible
<b>Capacité Rebours</b>		Capacité en sens contraire au Sens Physique Principal en un PIR. L'utilisation en est possible lorsque les flux de gaz demeurent dans le Sens Physique Principal du point.
<b>Capacité Restituable</b>		Capacité ferme annuelle qu'un Expéditeur ayant souscrit plus de 20% de la capacité annuelle ferme totale sur les PIR concernés s'engage à remettre à disposition d'autres Expéditeurs sur demande de GRTgaz.
<b>Capacité Souscrite</b>	<b>CS</b>	Pour le réseau amont : Produit de sortie du processus de commercialisation des Capacités. Pour le réseau aval : capacité demandée par expéditeur d'équilibre pour fournir un consommateur

<b>Capacité au PITS</b>		Capacité d'entrée ou de sortie du réseau de GRTgaz, allouée automatiquement aux Expéditeurs Transport par GRTgaz à partir des données de souscription transmises par les Gestionnaires de Stockage.
<b>Capacité Technique Effective (Disponible)</b>	<b>CTE</b>	Capacité technique réelle globale d'un Point Contractuel que GRTgaz peut effectivement garantir à l'ensemble des Expéditeurs par JG. La CTE peut être différente de la CTN en cas de restrictions.
<b>Capacité Technique Nominale</b>	<b>CTN</b>	Capacité maximale physique associée à un Point Contractuel définissant la Capacité Commercialisable.
<b>Capacité Technique Nominale ferme</b>	<b>CTNf</b>	Capacité Technique Nominale ferme, correspondant à la capacité physique garantie en un point Contractuel définissant la Capacité Commercialisable Ferme.
<b>Capacité au PITTM</b>		Capacité d'entrée allouée automatiquement aux Expéditeurs Transport par GRTgaz à partir des données de souscription transmises par les Gestionnaires de Terminaux Méthaniers.
<b>Capacité Transférée</b>		Terme générique regroupant la Capacité Cédée ou la Capacité Acquise au titre des Cessions de Droit d'Usage.
<b>Capacité UIOLI Droits</b>	<b>CU D</b>	Demande de capacité UIOLI inférieure à la capacité souscrite initiale de l'Expéditeur
<b>Capacité UIOLI Hors Droits</b>	<b>CU HD</b>	Demande de capacité UIOLI supérieure à la capacité souscrite initiale de l'Expéditeur
<b>Centrale Cycle Combiné Gaz</b>	<b>CCCG</b>	Centrale de production électrique utilisant du gaz naturel comme combustible.
<b>Cession Complète de Capacité</b>		Lors d'une cession complète, un Expéditeur cédant cède la propriété et l'usage de la capacité à un Expéditeur cessionnaire. Cette capacité cédée sort donc du portefeuille de capacités du cédant et s'ajoute à celui du cessionnaire.
<b>Cession de Droit d'Usage de Capacité</b>	<b>CDU</b>	Lors d'une cession de droit d'usage sur un point du réseau éligible à la cession de droit d'usage, un Expéditeur cédant cède l'usage de la capacité à un Expéditeur cessionnaire, mais conserve contractuellement cette capacité dans son portefeuille de capacités.
<b>Client non profilé</b>		Client derrière un point réseau ayant un compteur dédié pour les relèves de mesures de consommation. Ces relèves sont à minima quotidiennes
<b>Client profilé</b>		Client derrière un point réseau n'ayant pas de compteur propre pour relever leur consommation ; une estimation est alors nécessaire

<b>Coefficient d'ajustement de prévision de consommation</b>	<b>k0</b>	Coefficient permettant de réconcilier d'une part les prévisions brutes de consommations des clients profilés et les prévisions des expéditeurs de leurs clients non profilés et d'autre part les prévisions de consommation globale de GRTgaz de l'ensemble des clients de distribution.
<b>Compte d'Ecart de Redressement</b>	<b>CER</b>	Un Compte d'Ecart de Redressement cumule les corrections de Déséquilibres Journaliers postérieures à M+1.
<b>Consommateur</b>		Client final
<b>Consommation de Référence</b>	<b>CAR</b>	Une Consommation de Référence (en général annuelle, et que l'on retrouve sous l'acronyme CAR) est la consommation cumulée sur une période.
<b>Contrat d'Acheminement Distribution</b>	<b>CAD</b>	Contrat entre un fournisseur et un gestionnaire de réseau de distribution.
<b>Contrepartie</b>		Expéditeur avec lequel la quantité de gaz est nominée.
<b>Cycle</b>		Ensemble des traitements qui sont effectués sur les demandes d'acheminement pour les faire passer de l'état de nomination à l'état de programmation. L'appellation du cycle est le PGD.



## -D-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Déclaration conjointe</b>		Déclaration faite par un Expéditeur au Transporteur détaillant l'ensemble des Points d'Interface Transport Distribution auxquels l'Expéditeur est susceptible de mettre du gaz à disposition à un autre Expéditeur sur le réseau de distribution.
<b>Déclaration de profil horaire</b>		Déclaration quotidienne par les CCCG de leur prévisions de consommation pour le lendemain. La déclaration contient le programme, les débit horaires maximaux et minimaux prévus et les prévisions de maintenance.
<b>Délai de prévenance</b>		Délai minimum qu'une CCCG doit respecter pour pouvoir modifier ses conditions de fonctionnement par rapport aux éléments transmis aux cycles J-1.
<b>Demande d'Acheminement</b>	DA	Demande de quantité formulée par un Expéditeur pour une journée gazière sur un Point Contractuel. Une DA ne devient une nomination que lorsqu'elle a été intégrée dans un PGD.
<b>Demande de Capacité</b>		Demande de réservation de capacité ou de faisabilité formalisée par un Expéditeur.
<b>Demande MSC</b>		Demande de Capacité sur le marché secondaire formulée par un Expéditeur pour une période donnée sur un point pour un Type de Capacités et un Type de Souscriptions.
<b>Dépassement de capacité</b>		Différence entre la réalisation et la capacité souscrite au niveau d'un point contractuel si la réalisation est supérieure à la capacité souscrite. Sinon, le dépassement est égal à zéro.
<b>Déséquilibre journalier</b>	Q2, Q4	Quantités représentant la différence entre les quantités entrantes et sortantes du réseau de GRTgaz, pour chaque journée gazière et par périmètre d'équilibrage. Q2 représente les quantités pénalisées qui seront facturées au prix marginal Q4 représente les quantités soldées au prix d'apurement moyen Alizés (pour les expéditeurs ayant souscrit les service Alizés et pour les JG où le service est éligible)
<b>Données de restriction</b>		Les données de restriction représentent les capacités techniques réelles globales d'un (PCR, Sens) pour une journée gazière donnée, que GRTgaz peut effectivement garantir à l'ensemble des Expéditeurs. Elles constituent une

		révision de la CTN en fonction des éventuelles variations inhérentes au fonctionnement réel du réseau (travaux de maintenance, défaillances d'installation, aléas climatiques, contraintes réseau...).
--	--	--

-E-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Ecart de Bilan Journalier</b>	EBJ	<p>Un EBJ se calcule par journée gazière et par Zone d'Equilibrage. Il est égal à la différence entre la somme des quantités entrées et la somme des quantités sorties par l'Expéditeur.</p> <p>Les quantités entrées comprennent : les quantités enlevées aux Points d'Entrée, les quantités acheminées sur les Liaisons correspondant à des entrées et les quantités enlevées au Point d'Echange de Gaz et au Compte d'Ecart d'Allocation. Les quantités sorties comprennent : les quantités livrées aux Points de Livraison, les quantités acheminées sur les Liaisons correspondant à des sorties et les quantités livrées au Point d'Echange de Gaz et au Compte d'Ecart d'Allocation.</p>
<b>Ecart au profil horaire</b>		Différence entre le profil déclaré et les réalisations horaires des CCCG.
<b>Enchères</b>		Mécanisme particulier de mise en vente par l'Exploitant et de souscription quotidienne par l'Expéditeur de Capacité Journalière d'Entrée au Point d'Interconnexion Réseau, de Capacité Journalière de Sortie au Point d'Interconnexion Réseau, de Capacité Journalière de Liaison.
<b>Expéditeur Distribution</b>	ED	Partie contractant avec un Gestionnaire de Réseau Distribution un Contrat d'Acheminement Distribution. L'Expéditeur est, selon le cas, le Client éligible, le fournisseur ou leur mandataire.
<b>Expéditeur Transport</b>	ET	Partie contractant avec GRTgaz un Contrat d'Acheminement Transport. L'Expéditeur est, selon le cas, le Client éligible, le fournisseur ou leur mandataire, tels que définis à l'article 2 de la loi du 3 janvier 2003. On parle aussi de shipper, d'affréteur ou d'utilisateur du réseau de transport.

-F-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Facture Acheminement</b>		Facture de la prestation d'acheminement pour une période et un Expéditeur donnés.
<b>Fenêtre de Réserve</b>		Période de temps (Open Subscription Period) lors de laquelle tous les Expéditeurs émettent simultanément leurs demandes. A l'issue de cette période, toutes les demandes sont traitées, le cas échéant, au prorata de la Capacité disponible. Différentes Fenêtres de Réserve sont définies en fonction du préavis, et du pas de temps des Capacités offertes. Voir aussi Open Subscription Period.
<b>Fiche de publication</b>		Fiche contenant un descriptif des travaux effectués.

-G-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Gaz B</b>		Gaz naturel à bas pouvoir calorifique, dont les caractéristiques sont conformes aux prescriptions techniques applicables aux canalisations de transport de GRTgaz et aux installations de transport, de distribution et de stockage de gaz raccordées au réseau de GRTgaz.
<b>Gaz H</b>		Gaz naturel à haut pouvoir calorifique, dont les caractéristiques sont conformes aux prescriptions techniques applicables aux canalisations de transport de GRTgaz et aux installations de transport, de distribution et de stockage de gaz raccordées au réseau de GRTgaz.
<b>Gestionnaire de Réseau Distribution</b>	GRD	Opérateur d'un Réseau de Distribution
<b>Guichet</b>		Période de réservation de Capacité pendant laquelle s'applique la même Règle de Commercialisation

## -I-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Indicateur de modulation</b>		Constitué des 3 indicateurs suivants : - amplitude résiduelle de modulation - durée équivalente de modulation - volume modulé.
<b>Indicateur de pénurie</b>		Indicateur permettant d'informer les CCCG de la capacité du Transporteur à satisfaire les programmes, de manière indicative, puis engageante. Il est constitué d'un « feu » vert ou rouge selon que les programmes pourront ou non être satisfaits et d'un éventuel facteur de réduction.

## -J-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Journée Gazière</b>	JG	Période de 23 (vingt-trois), 24 (vingt-quatre) ou 25 (vingt-cinq) Heures consécutives, commençant à 6 (six) heures un jour donné et finissant à 6 (six) heures le jour suivant. La date d'un Jour est la date du jour où le Jour commence.

## -L-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Lot de demandes d'acheminement</b>		Ensemble de demandes qui concernent un même contrat d'acheminement, qui sont transmises ensemble via le même canal et qui sont intégrées en même temps dans le système, qui peuvent concerner des journées gazières différentes.

## -M-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Maille CCCG</b>		Périmètre de mutualisation de la flexibilité intra-journalière interne (ou stock de conduite) déterminé en tenant compte des caractéristiques du Réseau, des sollicitations courantes du Réseau et de la proximité des sources externes de flexibilité intra-journalière. Le réseau principal de GRTgaz est découpé en 9 mailles.

<b>Marché Primaire de Capacité</b>		Marché des Capacités commercialisées directement ou indirectement par GRTgaz.
<b>Marché Secondaire de Capacité</b>		Marché des Capacités échangées autrement que sur le Marché Primaire. Il s'agit donc d'un marché où les utilisateurs externes Transport s'échangent ou se revendent des Capacités. Les échanges peuvent être par Cession Complète ou Cession de Droit d'Usage.
<b>Modulation</b>		Notion traduisant la variation de la consommation déclarée à l'intérieur de la journée gazière.
<b>Mois Gazier</b>		Période commençant à 6 (six) heures le premier jour d'un mois calendaire donné et finissant à 6 (six) heures le premier jour du mois calendaire suivant.

-N-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Niveau de Tarif</b>	Niveau de Tarif Régional (NTR)	Nombre entier, établi sur la base du coût de l'acheminement du gaz à partir du Réseau de Transport Principal jusqu'au Point de Livraison considéré, et permettant de calculer le Terme d'acheminement sur le Réseau Régional correspondant.
<b>Nomination</b>		Demande d'acheminement associée à un contrat, caractérisée par une Journée Gazière, un Point Contractuel, un sens, une contrepartie et une quantité qui a été intégrée à un PGD.
<b>Nomination Forward</b>		Nomination d'un Expéditeur sur un Point Contractuel donné, dans le sens du flux physique des ouvrages porté par ce Point Contractuel.
<b>Nomination nette</b>		Pour une Journée Gazière donnée et un Point Contractuel donné, différence entre les Nominations Forward et les Nominations Reverse.
<b>Nomination Reverse</b>		Nomination d'un Expéditeur sur un Point Contractuel donné, dans le sens inverse du flux physique des ouvrages porté par ce Point Contractuel.

-O-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Open Subscription Period ou Fenêtre de Réserve</b>	<b>OSP</b>	Période de collecte des demandes de réservation de capacités. Période pendant laquelle toutes les demandes arrivant entre le début et la fin de cette période sont réputées simultanées et reçues le dernier jour de la période. Les Expéditeurs sont servis au prorata de leur demande.
<b>Opérateur</b>		Tiers responsable de l'exploitation d'un certain nombre d'Ouvrages. Selon le type des Ouvrages exploités, l'Opérateur peut être un producteur (exploitant des Installations de Production), un opérateur de stockage (exploitant des Installations de Stockage), un opérateur de terminal méthanier (exploitant des Terminaux Méthaniers), un opérateur adjacent (exploitant un Réseau de Transport), ...
<b>Opérateur Adjacent</b>	<b>OPA</b>	Gestionnaire d'infrastructure (TSO, SSO, LNG, DNO) ayant au moins un point d'interconnexion avec le réseau de GRTgaz
<b>Opérateur Connexe</b>		Broker, opérateur de bourse, Plate-forme d'échange...
<b>Opération 3R</b>		Opérations de réparation, renouvellement et remplacement des équipements des postes de livraison.
<b>Ouvrage Amont</b>		Ouvrage n'appartenant pas au Réseau et connecté au Réseau en un Point d'Entrée
<b>Ouvrage Aval</b>		Ouvrage n'appartenant pas au Réseau et connecté au Réseau en un Point de Sortie
<b>Over The Counter</b>	<b>OTC</b>	Echange de gré à gré entre deux parties.

-P-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>P2 ou Prix marginal</b>		Prix marginal s'appliquant aux déséquilibres journaliers Q2 d'un expéditeur hors service Alizés
<b>Prix d'apurement mensuel Alizés</b>		Prix moyen mensuel pondéré du déséquilibre pour les expéditeurs souscripteurs du service Alizés
<b>Périmètre d'Equilibrage</b>	<b>PE</b>	Ensemble des Points Contractuels qui participent à l'élaboration du Déséquilibre Journalier d'un Expéditeur

<b>Point Contractuel</b>	<b>PCR</b>	Point générique servant de base contractuelle pour la souscription des Capacités, la nomination des Quantités, le calcul des Réalisations.
<b>Point d'Echange de Gaz</b>	<b>PEG</b>	Point virtuel où l'Expéditeur peut livrer des quantités de Gaz à un autre Expéditeur ou recevoir du Gaz livré par un autre Expéditeur. Le Point d'Echange de Gaz est rattaché à la Zone d'Equilibrage. On parle aussi de Hub ou de place de marché.
<b>Point d'Interconnexion Réseau</b>	<b>PIR</b>	Point contractuel à l'interface entre GRTgaz et un Opérateur de transport adjacent.
<b>Point d'Interconnexion Réseau Régional</b>	<b>PIRR</b>	Point de Livraison situé sur le réseau de transport régional pour lequel le Destinataire est l'Opérateur du réseau de transport situé en aval du dit point. Un Point d'Interconnexion Réseau Régional est rattaché à une seule Zone de Sortie.
<b>Point d'Interface Transport Distribution</b>	<b>PITD</b>	Point de Livraison pour lequel le Destinataire est l'Opérateur du réseau de distribution situé en aval dudit point. Un Point d'Interface Transport Distribution est rattaché à une seule Zone de Sortie.
<b>Point d'Interface Transport Production</b>	<b>PITP</b>	Point d'Entrée pour lequel l'Opérateur amont est l'Opérateur de l'installation de production de gaz située en amont du dit point.
<b>Point d'Interface Transport Stockage</b>	<b>PITS</b>	Point de Livraison pour lequel le Destinataire est l'Opérateur du ou des stockage(s) situé(s) en aval dudit point. Un Point d'Interface Transport Stockage peut aussi être un Point d'Entrée.
<b>Point d'Interface Transport Terminal Méthanier</b>	<b>PITTM</b>	Point d'Entrée pour lequel l'Opérateur amont est l'Opérateur du ou des terminal(aux) méthanier(s) situé(s) en amont du dit point.
<b>Point de Comptage ou d'Estimation</b>	<b>PCE</b>	Point du Réseau de GRTgaz pour lequel une mesure ou une estimation en énergie d'une Quantité de gaz enlevée ou livrée chaque jour ou chaque heure est réalisée. Cette Quantité peut être estimée, mesurée ou calculée par une combinaison linéaire d'autres PCE.
<b>PDL « à souscription »</b>		PDL relevant des options T4 et TP des Tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel en vigueur, publiés au Journal Officiel de la République française en application du décret n°2005-22 du 11 janvier 2005.
<b>PDL « non à souscription »</b>		PDL relevant des options T1, T2 et T3 des Tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel en vigueur, publiés au Journal Officiel de la République française en application du décret n°2005-22 du 11 janvier 2005.

<b>Point de Livraison Consommateur</b>	<b>PLC ou LI</b>	Un Point de Livraison Consommateur est un Ouvrage de Raccordement qui alimente un Consommateur Final. Sauf mention expresse contraire, un Point de Livraison Consommateur est situé à la bride aval d'un Poste de Livraison. Un Point de Livraison Consommateur est rattaché à une et une seule Zone de Sortie.
<b>Point d'Entrée</b>		Point où l'Expéditeur met à disposition de GRTgaz tout ou partie du Gaz en exécution du Contrat. Un Point d'Entrée est rattaché à une et une seule Zone d'Equilibrage. Un Point d'Entrée est selon le cas, un Point d'Interconnexion Réseau, un Point d'Interface Transport Production, un Point d'Interface Transport Stockage, un Point d'Interface Transport Terminal Méthanier, le Point de Conversion H vers B Service de Base B, le Point de Conversion H vers B Service de Pointe B ou le Point de Conversion B vers H.
<b>Pool de Livraison</b>		Point notionnel regroupant l'ensemble des Points de Livraison Consommateur et de Points d'Interface Transport Distribution d'un même Périmètre d'Equilibrage pour des besoins opérationnels liés à un Contrat d'Acheminement.
<b>Portefeuille de Services et Capacités</b>	<b>PSC</b>	Le PSC permet à un Expéditeur de consulter les services et les capacités qu'il a souscrit en mode libéral, ainsi que les capacités qui lui ont été attribuées en mode administré. Le PSC peut être journalier ou mensuel.
<b>Poste de Livraison</b>		Ouvrage de Raccordement situé à l'extrémité aval du Réseau de GRTgaz, assurant généralement les fonctions de détente, de régulation de pression et de comptage du gaz livré à un Consommateur Final. Le Poste Livraison fait partie du Réseau de GRTgaz.
<b>Premier Arrivé Premier Servi</b>	<b>PAPS</b>	Règle de commercialisation consistant à traiter les demandes au fur et à mesure de leur réception
<b>Prix de Réserve</b>		Prix unitaire minimal de mise en vente d'une Capacité pour souscription quotidienne aux Enchères. Le Prix de Réserve est fixé par l'Exploitant avant le début des Enchères.
<b>Process Gas Day</b>	<b>PGD</b>	Ensemble des traitements qui sont effectués sur les demandes d'acheminement pour les faire passer l'état de nomination puis de programmation.
<b>Programme de Capacités Opérationnelles</b>		Publié sur une année glissante (J à J+365), 3 fois par jour, à heures fixes (9h, 12h, 15h). Il contient les données de capacités « prévisionnelles », c'est-à-dire tous les éléments de la Synthèse des Capacités Opérationnelles à l'exception des données de COA et de Capacités UIOLI.



<b>Programme Travaux Consolidé</b>		Document publié chaque jour sur une période glissante de 18 mois (J à J + 547) Il donne une vision long terme des travaux prévus sur le réseau GRTgaz aux Expéditeurs.
------------------------------------	--	---

-Q-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Quantités déséquilibrées hors Alizés</b>	Q2	Quantités pénalisées qui seront facturées au prix marginal
<b>Quantité déséquilibrées du service Alizés</b>	Q4	Quantités pénalisées qui seront facturées au prix d'apurement mensuel du service Alizés
<b>Quantité Acceptée</b>		Quantité Demandée acceptée par un Opérateur, et ayant subit le contrôle de non dépassement de Capacité Souscrite
<b>Quantité Demandée</b>		Quantité de gaz notifiée par l'Expéditeur, exprimée en kWh (PCS 25°C), qu'il prévoit de mettre à disposition ou d'enlever pour le Jour suivant à chaque Point Contractuel. Voir aussi Nomination.
<b>Quantité Distribuée</b>		Quantité renvoyée par les GRD, ventilée par CAD et par PITD.
<b>Quantité Mesurée</b>		Quantité résultante du comptage ou de l'estimation (volume, PCS, énergie)
<b>Quantité Programmée</b>		Quantité de gaz validée par GRTgaz auprès de l'Expéditeur aux différents points contractuels. Elle est la résultante d'un ensemble de traitements appliqués à ses nominations.  Une Quantité Programmée est aussi appelée Programmation.
<b>Quantité Réalisée</b>		Quantité réellement enlevée ou livrée, résultant du processus d'allocation de quantité.

**-R-**

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Région Gazière / Territoire Gazier</b>		On dénombre 4 Territoires Gaziers sur le réseau de GRTgaz ; il s'agit d'une structure GRTgaz responsable de la surveillance régionale d'une partie du réseau de GRTGaz.
<b>Règle d'Allocation</b>		Règle qui définit comment sont allouées les Capacités. En Mode Libéral sur le Réseau Principal, il existe trois Règles d'Allocation : Premier arrivé, premier servi ; Open subscription period – tarif, et Open subscription period – enchères.
<b>Règle de Commercialisation</b>		Il existe trois types de Règles de Commercialisation : le mode libéral sur le réseau principal, le mode libéral sur le réseau régional et le mode administré.
<b>Réseau de Distribution</b>	<b>RD</b>	Ensemble d'ouvrages constitué principalement de canalisations à moyenne ou basse pression, qui assure l'acheminement du gaz vers les Consommateurs qui ne sont pas raccordés directement au Réseau Principal ou à un Réseau Régional.
<b>Réseau de Transport</b>		Ensemble d'ouvrages de transport à haute pression, qui assure l'acheminement du gaz à destination des Consommateurs industriels qui y sont directement raccordés et des réseaux de distribution ; le Réseau de Transport est constitué du Réseau Principal et de Réseaux Régionaux.
<b>Réseau Principal</b>	<b>RP</b>	Ensemble d'ouvrages de transport à haute pression et de grand diamètre, qui relie entre eux les points d'interconnexion avec les Réseaux de Transport voisins, les Stockages et les Terminaux Méthaniers, et auxquels sont rattachés les Réseaux Régionaux ainsi que certains Consommateurs industriels et Réseaux de Distribution.
<b>Réseau Régional</b>	<b>RR</b>	Ensemble d'ouvrages de transport à haute pression, qui assure l'Acheminement du gaz à partir du Réseau Principal vers les Consommateurs ou les Réseaux de Distribution qui ne sont pas directement reliés au Réseau Principal.

## -S-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Saison Gazière</b>		Eté ou Hiver gazier : Période de 7 mois gaziers (en été, d'avril à octobre) ou de 5 mois gaziers (en hiver, de novembre à mars).
<b>Semaine Gazière</b>		Période commençant à 6 (six) heures le premier jour d'une semaine calendaire donnée et finissant à 6 (six) heures le premier jour de la semaine calendaire suivante.
<b>Sens direct</b>		Sens des Points d'Interconnexion Réseau
<b>Sens physique principal</b>		Sens de circulation du Gaz, entrant ou sortant du Réseau de GRTgaz
<b>Service Alizés</b>		Service permettant aux expéditeurs d'être exonérés totalement du prix marginal de règlement des déséquilibres pour tous les jours d'éligibilité du service ; les déséquilibres journaliers sont alors soldés au prix moyen Alizés
<b>Stock de Capacité</b>		Stock générique recouvrant le stock des Capacités fermes et interruptibles disponibles.
<b>Synthèse des Capacités Opérationnelles</b>	SCO	La SCO présente à un expéditeur un résumé des capacités opérationnelles qu'il possède par PCR / Sens, et leur évolution, pour une journée gazière donnée.

## -T-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Taux de restriction ferme</b>	TRf	Coefficient déterminant la réduction de la part ferme des Capacités Opérationnelles. Le Taux de Réduction Ferme est égal à zéro ( $TR.f = 0$ ) si la Capacité Technique Disponible est supérieure à la somme des Capacités Fermes souscrites par les Expéditeurs. Dans les autres cas TR.f est égal au rapport entre la somme des Capacités Fermes souscrites par les Expéditeurs diminuée de la Capacité Technique Disponible, par la somme des Capacités Fermes souscrites par les Expéditeurs. La part ferme des Capacités Opérationnelles est alors multipliée par un (1) moins le TR.f
<b>Taux de restriction interruptible</b>	TRi	Coefficient déterminant la réduction de la part interruptible des Capacités Opérationnelles. Le Taux de Réduction Interruptible est égal à zéro ( $TR.i = 0$ ) si la Capacité Technique Disponible est supérieure ou égale à la somme des Capacités Fermes et Interruptibles souscrites par les Expéditeurs. Le Taux de Réduction Interruptible est égal à un ( $TR.i = 1$ ) si la Capacité Technique Disponible est inférieure ou égale à la

		<p>somme des Capacités Fermes souscrites par les Expéditeurs. Dans les autres cas TR.i est égal au rapport entre la somme des Capacités Fermes et Interruptibles souscrites par les Expéditeurs diminuée de la Capacité Technique Disponible, par la somme des Capacités Interruptibles souscrites par les Expéditeurs.</p> <p>La part interruptible des Capacités Opérationnelles est alors multipliée par un (1) moins le TR.i</p>
<b>Taux de restriction interruptible Annuel</b>	<b>TRi A</b>	Taux de restriction interruptible sur la partie annuelle des capacités interruptibles souscrites
<b>Taux de restriction interruptible Trimestriel</b>	<b>TRi T</b>	Taux de restriction interruptible sur la partie trimestrielle des capacités interruptibles souscrites
<b>Taux de restriction interruptible Mensuel</b>	<b>TRi M</b>	Taux de restriction interruptible sur la partie mensuelle des capacités interruptibles souscrites
<b>Taux de restriction interruptible Quotidien</b>	<b>TRi Q</b>	Taux de restriction interruptible sur la partie quotidienne des capacités interruptibles souscrites
<b>Température Efficace du Jour J</b>	<b>T°eff</b>	La Température efficace de la journée J+1 est combinaison linéaire des températures moyennes journalières prévisionnelle J+1, provisoire J et réalisée J-1.
<b>Température Limite</b>	<b>T°limite</b>	La Température limite correspond à la valeur du pic de froid telle qu'il s'en produit statistiquement une année sur dix. Elle est constante sur une période donnée.
<b>Température Moyenne Journalière</b>	<b>TMJ</b>	Les températures moyennes journalières, prévues par Météo France pour chaque station météo, sont reçues chaque jour. Elles correspondent aux températures de la veille (J-1), de la journée en cours (J) et du lendemain (J+1) et sont stockées en base.
<b>Température Seuil</b>	<b>T°seuil</b>	La Température seuil correspond à la valeur du pic de froid telle qu'il s'en produit statistiquement une année sur deux. Elle est constante sur une période donnée.
<b>Tension de réseau</b>		Indicateur de disponibilité de la flexibilité indiquant l'état du réseau physique de GRTgaz pour assurer la modulation intra-journalière des sites fortement modulés
<b>Transporteur</b>		Gestionnaire de Réseau de Transport : personne physique ou morale responsable de la conception, de la construction, de la mise en service, du pilotage, de l'exploitation, de la

		maintenance et du développement d'un Réseau de Transport. On parle aussi d'exploitant ou d'opérateur du réseau de transport.
<b>Type de Capacité</b>	<b>TC</b>	Il existe trois Types de Capacité : les Capacités Fermes non Restituables, les Capacités Fermes Restituables et les Capacités Interruptibles.

-U-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Use-It-Or-Lose-It</b>	<b>UIOLI</b>	Mécanisme permettant l'allocation par l'Exploitant à un Expéditeur en ayant fait la demande, de Capacités souscrites par un autre Expéditeur et non programmées. Le Use-It-Or-Lose-It s'applique aux Points d'Interconnexion Réseau.

-Z-

Terme métier	Acronyme	Définition
<b>Zone de Sortie</b>	<b>ZS</b>	Ensemble de Points de Livraison Consommateur, de Points d'Interconnexion Réseau Régional et de Points d'Interface Transport Distribution sur lequel est définie une Capacité Journalière de Sortie du Réseau Principal ; l'ensemble de ces éléments est fixé aux Conditions Particulières. Une Zone de Sortie est rattachée à la Zone d'Equilibrage.
<b>Zone d'Equilibrage</b>	<b>ZE</b>	Ensemble comprenant des Points d'Entrée, des Points de Livraison et un Point d'Echange de Gaz au sein duquel l'Expéditeur doit assurer un équilibrage.



## SITES UTILES

Ci-après, pour information, une liste de sites institutionnels qui peuvent éclairer des points particuliers du présent document.

Adresse du site	Informations disponibles
<a href="http://www.grtgaz.com">www.grtgaz.com</a>	Présentation de l'activité de GRTgaz, y compris les règles métier Contrats
<a href="http://www.easee-gas.org">www.easee-gas.org</a>	Common Business Practices
<a href="http://www.gtg2007.com">www.gtg2007.com</a>	Interfaces GRT/GRD
<a href="http://www.cre.fr">www.cre.fr</a>	Commission de Régulation et de l'Énergie
<a href="http://www.storengy.com/fr">www.storengy.com/fr</a>	Présentation de l'activité relative aux Stockages
<a href="http://www.elengy.com/fr">www.elengy.com/fr</a>	Présentation de l'activité relative aux Terminaux Méthaniers ELENGY
<a href="http://www.dunkerquelng.com">www.dunkerquelng.com</a>	Présentation de l'activité relative au Terminal Méthanier Dunkerque LNG
<a href="http://www.grdf.fr">www.grdf.fr</a>	Présentation de l'activité de Gaz Réseau Distribution France.
<a href="http://www.powernext.fr">www.powernext.fr</a>	Présentation de l'activité de l'opérateur de Bourse Powernext
<a href="http://www.gie.eu.com">www.gie.eu.com</a>	Présentation de l'activité de Gaz Infrastructure Europe, organisme de représentation et de concertation des transporteurs européens